

Question écrite du 05/03/2021

de FREDERIC André

à DE BUE Valérie, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

Les habitants de la vallée de la Lienne sont confrontés à une problématique importante liée à la présence de nombreuses motos sur la N645. Les nuisances sont liées tant au bruit qu'à la vitesse, et aux problèmes que cela pose en matière de sécurité routière.

Dès lors, la Région ne pourrait-elle pas prendre des mesures visant d'une part à limiter la vitesse sur cette route à 70 km/h, avec peut-être l'installation d'un radar fixe, répressif ou préventif ?

Madame la Ministre a-t-elle pu prendre connaissance de cette problématique ? De mesures sont-elles envisageables ?

Réponse du 26/03/2021

de DE BUE Valérie

Le bruit n'est pas proportionnel à la vitesse. Même à l'arrêt, une moto avec un pot d'échappement non conforme peut faire beaucoup de bruit. Dans le cadre des vérifications de l'homologation des véhicules y compris des motos, les mesures des émissions sonores se font « véhicule à l'arrêt ».

De nombreux riverains se plaignent également du bruit particulièrement important émis par certaines motos en centre-ville où la limite de vitesse est de 50 km/h, voire de 30 km/h.

Il n'est pas envisagé de réduire la limite de vitesse sur la N645 dans la vallée de la Lienne pour réduire les nuisances sonores.

En matière de contrôle des vitesses pratiquées dans la vallée de la Lienne, après concertation, les services de police concluent qu'un radar permanent n'est pas l'outil le plus approprié. Ils orientent leur stratégie de contrôle vers des opérations de terrain ciblées tant sur la vitesse, l'état de la moto et d'autres contrôles.

Les services de police préparent, coordonnent et effectuent des contrôles routiers. Les différentes autorités travaillent néanmoins pour renforcer leurs outils, les modalités de contrôles et les procédures de sanction.

En France, un projet de développement d'un « radar sonore » est prometteur. Bien que cette matière de nuisances sonores ne relève pas de mes compétences ministérielles, mon cabinet a pris l'initiative de contacter cet équipementier français et d'organiser une réunion de présentation de ce projet de développement aux services de police ainsi qu'aux cabinets de mes collègues de l'Environnement et des Travaux publics.